

# PARLEMENT EUROPEEN



Député au Parlement européen  
**Margie Sudre**  
Présidente de la délégation française - Groupe PPE-DE

## RENCONTRES DE PARTENARIAT COMMISSION EUROPEENNE/REPRESENTANTS DES RUP

BRUXELLES

19 SEPTEMBRE 2006

### **Le futur de la politique de l'UE à l'égard des RUP**

Madame le Directeur Général,  
Monsieur le Président de la Conférence des Présidents des RUP,  
Monsieur le Directeur d'EURODOM,  
Messieurs les Parlementaires,  
Chers Collègues,  
Chers Amis,

Je tiens en premier lieu à féliciter les organisateurs de ces journées de rencontres entre la Commission européenne et les représentants des RUP, et tout particulièrement nos amis d'EURODOM pour leur travail remarquable et leur disponibilité à nos côtés.

Ces réunions devraient, cette année encore, permettre de préciser les attentes légitimes de nos compatriotes ultramarins, et de répondre aux questions de méthodologie relatives aux prochaines interventions européennes dans nos régions ultrapériphériques.

Je limiterai mon propos aux questions liées à la politique régionale, et aux derniers développements intervenus au Parlement européen, notamment au sein de la commission du développement régional dont je suis membre.

Le Parlement européen, la présidence autrichienne de l'Union européenne et la Commission européenne ont signé à Strasbourg en avril dernier l'accord sur le budget européen pour les années 2007-2013, d'un montant total de 864,4 milliards d'euros. Cet accord est loin d'être idéal, mais c'était le seul possible ! Aujourd'hui, le budget européen est financé à 90 % par les budgets nationaux. Or, la moitié des Etats membres sont en déficit grave, et l'autre moitié ne voit pas pourquoi elle paierait à la place des pays "mal gérés"...

Les satisfactions concernent le maintien des crédits de la PAC, la mise à niveau des pays de l'Est, le financement des grands réseaux de transport, et l'augmentation importante des moyens pour la recherche. En revanche, sur l'éducation, la formation, la culture, la politique régionale et les politiques liées à la compétitivité, les crédits demeureront insuffisants.

La nouvelle architecture des Fonds structurels est concentrée autour de trois objectifs : convergence, compétitivité et emploi, et coopération territoriale. Elle se base sur les principes de décentralisation et de simplification. Les Fonds structurels doivent apporter un soutien accru aux régions dites "en retard de développement", ainsi qu'aux zones à handicaps géographiques.

La France obtient une enveloppe globale de plus de 12,5 milliards d'euros (16 milliards pour la période actuelle). La baisse au niveau national n'est pas négligeable, mais n'affecte pas les quatre départements d'Outre-mer (DOM) qui seront les seules régions françaises à appartenir à l'objectif de convergence, alors que dans le même temps, l'ensemble des régions de métropole, ainsi que nombre de régions de l'Union vont malheureusement voir leurs aides chuter considérablement.

La France, l'Espagne et le Portugal ont obtenu qu'une allocation spécifique soit créée afin de prendre en compte les surcoûts liés aux handicaps des RUP. Je regrette le manque de visibilité de cette nouvelle mesure dans le règlement général. Je demande, encore une fois, à la Commission européenne une certaine souplesse lors de la mise en œuvre de ces allocations dont les modalités figurent dans le règlement FEDER. La définition de tels surcoûts de fonctionnement ne peut pas se prêter à une quantification arithmétique !

En outre, il est nécessaire de donner un caractère concret au souci de meilleure intégration régionale de nos collectivités d'Outre-mer, dans la perspective des accords de partenariat économique (APE) dans leurs zones géographiques respectives.

Suite à l'adoption du rapport KREHL en commission du développement régional la semaine dernière, le Parlement européen devrait donner son avis conforme sur les Orientations stratégiques communautaires pour la cohésion dès la semaine prochaine, lors de la session plénière à Strasbourg, permettant ainsi le lancement des programmes en temps et en heure, dès janvier 2007.

Ces orientations stratégiques communautaires ont pour objectif d'orienter plus fortement la politique de cohésion pour la période 2007-2013 vers l'amélioration de la compétitivité européenne, pour soutenir la croissance et l'emploi. Pour réaliser cet objectif, la Communauté mise surtout sur la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain. Les orientations transversales doivent conduire à ce que chaque cadre de référence stratégique national (CRSN) et les programmes opérationnels s'orientent davantage vers les stratégies de Lisbonne et de Göteborg.

Au final, il me semble important de rappeler que les disparités au sein de l'Union ont considérablement augmenté après l'élargissement de mai 2004. L'adhésion prochaine de la Bulgarie et de la Roumanie va encore renforcer ce phénomène. Alors que la population des zones en retard de développement augmente de 46%, les Fonds structurels n'augmenteront que de 31%.

Pour conclure, je souhaite que nous puissions démontrer à nos partenaires de la Commission européenne qui nous reçoivent aujourd'hui, que nous sommes toujours capables de consommer régulièrement et à bon escient les fonds mis à notre disposition. C'est le seul moyen de maintenir à l'avenir le niveau d'aide que l'Europe nous apporte. Sachons mobiliser les énergies et faire preuve de créativité...

Je vous remercie de votre attention, et nous souhaite à tous de passionnants débats.